



FICHE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE GRADE



KARATÉ STYLE

KRAV MAGA YOSEIKAN AMV

1^{er} dan/dang 2^{ème} dan/dang 3^{ème} dan/dang 4^{ème} dan/dang

Date de l'examen :/...../.....

Lieu de l'examen :

Voie traditionnelle

Voie compétition : Technique combat

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL(majuscule) : TÉLÉPHONE :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... N° DE LICENCE :

NOM DU CLUB : N°D'AFFILIATION CLUB :

Points de bonification des stages fédéraux (Article 402- règlement CSDGE) : 1 point <input type="checkbox"/> 2 points <input type="checkbox"/> 3 points <input type="checkbox"/>	Pas de bonification en temps de pratique pour les 1 ^{er} & 2 ^{ème} DAN (Article 209 – règlement CSDGE)
Date d'obtention du 1 ^{er} KYU :/...../.....	Date d'obtention du grade précédent :/...../.....

Unités de valeur déjà obtenues et date d'obtention dans le grade présenté

UV 1 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....	UV 4 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....
UV 2 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....	UV 5 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....
UV3 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....	UV6 <input type="checkbox"/>	Date :...../...../.....

J'accepte de recevoir des informations par mail et/ou par sms

Signature du candidat :

Pièce à joindre :

- Attestation historique des licences, authentification du grade obtenu et/ou UV déjà obtenues dans le grade
- Pour les mineurs, une autorisation parentale (obligatoire)
- S'acquitter des frais d'inscription d'un montant de **50€** à l'ordre du «comité départemental Marne karaté & DA »

les dossiers d'inscriptions sont à retourner à : **Anne-Marie VARLET** soit :

Par voie postale. Adresse : **4 bis rue de la Tirelire – 51110 WARMERIVILLE** dans ce cas, joindre une enveloppe affranchie au tarif lettre, à l'adresse du candidat.

Ou par e-mail, le dossier complet (numérisé) en pièce jointe, à : grade.departement51@gmail.com
(Le chèque devra être envoyé par courrier mettre le nom et prénom du candidat au dos du chèque)

Seuls les dossiers complets seront enregistrés – aucune inscription et aucun encaissement ne seront pris sur place. Attention la limite de dépôt de candidature est fixée à 30 jours francs avant l'examen (cachet de la poste faisant foi.)